

Réf: Dossier N° : 53628

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « PROXI ENERGIE »

Siège social : ABIDJAN - COCODY RIVIERA 2 FACE CITE
UNIVERSITAIRE, 20 BP 702 ABIDJAN 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Août 2018, et enregistrés au CEPICI le 30 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « PROXI ENERGIE » .

Objet: Le transport de marchandises ; La distribution de produits pétroliers, dérivés et équipements ; L'import-export. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY RIVIERA 2 FACE CITE
UNIVERSITAIRE, 20 BP 702 ABIDJAN 20

GERANT: Madame ZOUZOUKO JULIENNE MARIE-MICHELLE
EPOUSE NANGA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-23504 du 30/08/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20415 du 30/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

